# A LA GLOIRE DE LOUIS VEUILLOT

Il est si rare qu'on rende justice au dur et méritoire labeur du journalisme, qu'il faut revenir sur les honneurs dont fut récemment l'objet Louis Veuillot, qui déjà de son vivant, et de l'aveu de ses adversaires, passait pour le premier écrivain de la profession.

Il y a exactement un siècle qu'il entrait comme modeste rédacteur dans les bureaux d'une obscure feuille normande. Par une sorte de merveille qui se renouvelle de temps à autre — nous l'avons vu lorsque notre cher Jean Reboux, de mémoire toujours si présente, entra dans la carrière — Louis Veuillot se révéla d'emblée comme un maître dans l'art si difficile d'écrire pour le grand public.

En 1833, devant son talent déjà incontesté, il vit s'ouvrir les portes de l'important journal *l'Univers*, organe des catholiques de France, où pendant cinquante ans, il allait mener le combat pour la cause de la vérité.

Nous disons à dessein le combat. La presse de cette époque, sous Louis Philippe et Napoléon III, n'avait pas le caractère qu'elle a pris de nos jours, surtout depuis la guerre. La tolérance dont usent les uns vis à vis des autres nos contemporains, si profonde que soient leurs divisions sur le terrain politique et religieux, n'était point de mise alors. On bataillait ferme pour ses idées, l'on était sans entrailles pour les idées d'autrui. On ne considérait pas que le journal eût pour mission exclusive de renseigner ses lecteurs : on voulait qu'il eût une doctrine, et qu'il l'affirmât en toute occasion sans jamais mettre son drapeau dans sa poche — principe dont il faut reconnaître la justesse théorique, mais qui pratiquement prête le flanc à beaucoup d'objections fondées.

Louis Veuillot fut avant tout un polémiste. Nature droite, vigoureuse, ennemie des tactiques savantes ou opportunes, il allait droit au but qu'il pensait être le vrai, sans se soucier que peut-être il desservait par des outrances fâcheuses et de regrettables attaques personnelles, les gens et les choses qu'il avait le dessein de servir. Il avait, comme l'un de nos ministres actuellement au pouvoir, immensément d'esprit, et il ne savait pas résister à la tentation, toujours séduisante, de le répandre aux depens de ses adversaires. Lorsque ceux-ci dépassaient les bornes de l'ignorance ou de la sottise, on lui pardonnait volontiers les sorties qu'il se permettait contre eux et qui parfois étaient des exécutions capitales dont ils ne se relevaient pas. Mais en d'autres cas, par exemple, lors des fameuses campagnes en faveur de la liberté d'enseignement où par malheur les catholiques, suivant leur fâcheuse habitude, se divisèrent au lieu de former un front unique pour conquérir leurs droits, Louis Veuillot se distingua par son intransigeance, s'obstina à soutenir la maxime du tout ou rien, et faillit par ses exagérations mêmes, compromettre le succès final. De là naquit une animosité tantôt sourde, tantôt avérée entre les ultramontains et les libéraux, qui longtemps empoisonna l'atmosphère et fut une cause permanente de faiblesse pour les deux partis dont l'union eût décuplé la force.

A Paris, Louis Veuillot occupa longtemps le 21 de la rue de Varenne. C'est là qu'il finit ses jours en 1883. C'est là que le jeudi 20 octobre, ses admirateurs se réunirent pour poser une plaque commémorative. Aujourd'hui que les querelles d'antan se sont apaisées, il n'y a plus qu'une voix pour reconnaître la haute valeur morale de l'intrépide lutteur, son parfait désintéressement, son noble mépris pour tout ce qui revêt les dehors de la dissimulation et de l'équivoque, sa bonne foi absolue, son amour indéfectible pour la vérité intégrale, dont il saluait en l'Eglise le gardien et le défenseur. Vertus rares que tous ceux qui tiennent une plume ne peuvent regarder qu'avec admiration. Certes, celle de Louis Veuillot ne fut jamais au plus offrant ! Il n'était pas de ces adorateurs du soleil levant à qui la souplesse de leur échine tient lieu de conviction ! Rien n'égale la hauteur de son mépris pour les parasites et les lâches, sinon l'ardeur de son admiration pour ceux qui gardent le front haut et ont le cou franc du collier.

Mais qu'on ne s'imagine pas que ce fût un homme sans cœur : bien au contraire ! Une fois qu'il avait déposé la plume du journaliste, qui souvent était une épée de bataille, il en prenait une autre, celle du père, du frère, de l'ami, qui au jour le jour écrivait ces lettres exquises de délicatesse, de fine gaieté, de touchante tendresse, qu'on a comparées avec celles de Mme de Sévigné sans que le rapprochement lui fît le moindre tort. Car Louis Veuillot était un maître écrivain. Sa langue saine, juste, imagée et pittoresque sans le moindre effort quand le sujet le demande, est un des plus beaux modèles de la presse du XIXe siècle. Le don du style était inné chez lui. De lui comme de Joseph de Maistre on a pu dire que c'est un très grand écrivain, justement parce qu'il n'a jamais visé à l'être. Il est de l'école de Pascal : la véritable éloquence se moque de l'éloquence.

Joignons-nous à ceux qui lui ont accordé de justes éloges, et saluons avec respect cet honnête homme qui dédaigneux des avantages personnels, voua son talent et sa vie à la lutte pour le droit, pour le bien, pour l'honneur, pour toutes les causes chères à l'âme française.

L...

## Les Syndicats libres et la question des salaires

Les Syndicats libres nous prient d'insérer ce qui suit :

Le bureau de l'Union Régionale des Syndicats libres du Nord de la France, réuni dimanche dernier à son siège social, 20, rue Saint-Sauveur, à Lille, au nom des cent cinq syndicats affiliés, après avoir pris connaissance du rapport sur les salaires en fonction du coût de la vie;

Considérant que, sauf quelques rares professions où les salaires sont réglés par convention collective et en relation directe avec le coefficient officiel, les salaires, dans les grandes industries comme le textile, la métallurgie, etc., après les nécessaires rajustements d'après-guerre, sont demeurés depuis inférieurs aux augmentations du coût de la vie qui ont été successivement constatées;

Considérant que la baisse actuelle du coefficient ne rétablit pas encore l'équilibre normal entre les deux éléments;

Considérant que la baisse injustifiée, sans examen d'ensemble et sans garanties d'avenir, en dehors même du principe de justice, ne peut que prolonger la crise économique actuelle en diminuant le pouvoir d'achat des masses laborieuses, déjà atteint par le fait du chômage partiel trop répandu dans notre région;

Blâme contre toute baisse de salaires qui serait injustifiée et invite, dans ce cas, les syndicats adhérents à établir publiquement et dans chaque profession les différences entre les coefficients officiels et les salaires pratiqués depuis 1920.

Il compte sur l'intervention des pouvoirs publics pour éviter, dans les circonstances actuelles, tout conflit préjudiciable à tous.

# La Chambre poursuit la discussion du projet sur l'outillage national

Paris, 1er décembre. — La Chambre a poursuivi, mardi matin, la discussion du projet de loi autorisant certains travaux pour le perfectionnement de l'outillage national.

**M. de Fels**, rapporteur de la Commission d'administration générale, regrette que la Commission des finances se soit écartée de la règle qui veut que les travaux devraient surtout être entrepris dans les régions où sévit le chômage.

**M. Pierre Appel**, président de la Commission de la marine de guerre, constate avec regret que tous les crédits destinés à la marine marchande ont été supprimés et il ne subsiste sur le crédit initial de 200 millions pour la marine marchande, qu'une somme de 20 millions pour la construction d'un navire bananier.

**M. Queuille** demande quelle situation sera faite aux départements et aux communes dans le projet de loi. Il fait remarquer que, dans l'article 3, les crédits ne se confondent pas avec ceux que les ministres ont pu engager par voie budgétaire. Il demande la modification de cet article et propose, pour alléger les budgets locaux, de procéder à des conversions d'emprunts onéreux.

**M. Lamoureux**, rapporteur général du budget, indique qu'il répondra à M. Queuille cet après-midi, en fournissant tous les détails désirés. On verra alors si l'on doit modifier l'article 3.

**M. Flandin** demande à la Chambre de comprendre que le projet est destiné d'abord à rattraper un arriéré, puis à fournir de l'argent pour de nouveaux travaux.

Le ministre donne des renseignements sur les constructions des écoles qui ont été commencées. Il affirme que le projet permettra de terminer ces constructions avant la fin de l'année.

**M. de Moazie** déclare que ses amis et lui voteront le projet avec résignation, mais sans aucun enthousiasme.

La séance est levée à 12 heures 05.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

**M. Lamoureux** demande que l'on abrège la discussion générale, en raison de l'urgence de cette loi destinée à parer à la crise du chômage. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

**M. Nicolle**, député du Nord, monte à la tribune pour dénoncer le chômage qui règne dans l'industrie textile et déplorer que le projet soit muet à son sujet. Le vêtement est comme l'ameublement, la chose dont on se prive le plus vite. En temps de crise, nombre d'ouvriers de l'industrie textile sont acculés au chômage complet. La plupart des maisons sont touchées.

Il trouve le projet insuffisant en ce qui concerne la navigation intérieure. Le canal du Nord n'est malheureusement pas terminé, encore qu'il apparaisse comme une nécessité. La Chambre de commerce de Douai avait voté un emprunt dont on ne paya jamais les arrérages, mais qui ne permet pas de poursuivre l'achèvement des travaux. Il faut que le canal permette le passage de plus grosses péniches.

**M. Marcel Cachin**, député communiste de Paris, succède à M. Nicolle à la tribune.

Il oppose le contre-projet communiste au plan du Gouvernement. Celui-ci lui semble insuffisant avec ses trois milliards pour lutter contre le chômage. Il demande que l'on ajoute un milliard à ceux du plan pour la construction de 15.000 logements.

**M. Lamoureux** demande la clôture de la discussion générale.

Il propose à la Chambre une méthode de travail, demande de réserver l'article 1er, puis d'examiner les amendements en les classant par ministères. Ainsi on pourra faire le bilan pour chaque département ministériel et savoir combien de crédits ils nécessiteront. On votera alors l'article 1er puis les autres articles.

La Chambre décide de suivre cette méthode. L'article 1er est réservé.

La séance est suspendue à 16 h. 23.

Elle est reprise à 16 h. 49.

On aborde les amendements relatifs au ministère de l'Intérieur.

**M. Edouard Herriot** soutient un amendement sur les subventions aux départements et aux communes pour l'adaptation des chemins départementaux et vicinaux à la circulation moderne et tendant à une augmentation de crédit de 90 millions, en les portant à 150 millions.

**M. Malvy** explique que c'est à la Chambre de dire si elle attribue les crédits aux départements où il y a du chômage ou à tous les départements.

**M. Flandin** rappelle que cette tranche ne devait pas dépasser trois milliards. La Commission des finances a porté le total à 3 milliards 237 millions. Dans un esprit de conciliation le Gouvernement est décidé à adopter toutes les modifications de la Commission des finances, à condition que celle-ci écarte les amendements. Toutefois, pour montrer son esprit de conciliation, le Gouvernement accepte l'amendement de M. Herriot à la condition que celui-ci soit réduit à 30 millions.

**M. Herriot** accepte la réduction qu'on lui demande.

L'amendement de M. Herriot est adopté.

Après plusieurs interventions, la suite des débats est renvoyée à jeudi. La séance est ensuite levée à 19 h. 20. Séance jeudi à 9 h. 30.

## UNE DESCENTE du Parquet de Valenciennes à Escaupont

Nous avons relaté l'arrestation des frères Emile, Georges et Maurice Plichart, d'Escaupont, sous l'inculpation de vols dans le magasin d'épiceries, mercerie et chaussures J. Voller, à Condé-sur-l'Escaut, et le cambriolage du garage Dehove à Aniche.

Une perquisition fit découvrir, dans le faux plafond du grenier de l'une des maisons et dans la remise, quantité d'objets de mercerie, bonneterie, chaussures, magnétos, enveloppes pneumatiques, bougies, boîtes à graisses, bidons à huiles et à essence. Il fallut une camionnette automobile pour enlever le tout.

Il apparaît actuellement que les frères Plichart auraient construit leurs maisons à l'aide de matériaux, carrelages, bois de charpente et de menuiserie dérobés au préjudice de la Compagnie des mines d'Anzin et des usines Kulmann.

Pour se rendre compte de la réalité de cette accusation, le Parquet s'est rendu sur les lieux.

A 10 h., M. Jacquillart, substitut, et M. Dejean de la Batie, juge d'instruction, et Me M. Fontaine, avocat des prévenus, se trouvaient à la mairie d'Escaupont.

Les frères Plichart y furent amenés par les gendarmes.

Magistrats, avocat et prévenus se dirigèrent vers la rue des Bruilles, où, en plein champ, éloignées de toute habitation, en un lieu propice aux recels, ils trouvèrent les trois maisons des frères Plichart.

Que donna cette perquisition? La suite de l'instruction le dira.

Mais il apparaît, dès à présent, que les frères Plichart auraient d'autres méfaits sur la conscience: des vols et cambriolages connus dans la région de Valenciennes dont les auteurs ne furent jamais découverts.

A midi, les prévenus réintégraient la maison d'arrêt.

# Le crime des Trois-Ponts à Roubaix

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

### A LA RECHERCHE DE « BÉBERT LE CHINOIS »

Effectivement, la déposition était intéressante. On se mit à la recherche de « Bébert le chinois » et, après une enquête dont nous ne relaterons pas les péripéties, Bébert fut trouvé dans la roulotte qu'il habite à l'angle de la rue Monge. Il se nomme en réalité Robert Franchomme, 35 ans. C'est un ouvrier fondonnier.

Amené au commissariat et aussitôt interrogé, il se démena comme un beau diable dès qu'il eut compris l'inculpation qui pesait sur lui. Evidemment, il avait bu avec Six, évidemment il était sorti avec lui, mais, jamais, au grand jamais, dit-il, il n'aurait fait le moindre mal à ce brave camarade, à ce « zigue »...

*La police demanda des détails, un emploi du temps pendant la nuit du drame.* « Bébert » répondit à tout ce qu'on lui demanda, et tout fut reconnu exact... L'assassin ne pouvait être Robert Franchomme.

Quant au billet de 10 francs, c'était pourtant bien simple : le jour même, il avait touché 45 francs aux Assurances sociales.

Et voilà ! Il n'y avait plus qu'à relâcher Robert Franchomme, ce qui fut fait aussitôt. Et ce dernier regagna sa roulotte, en commentant avec indignation l'aventure qui lui était arrivée.

Quant à Marcel Langlin qui, lundi, fut aussi appréhendé, il a été relâché également. On se rappelle que sa culpabilité avait été écartée, en raison des alibis qu'il fournit et qui furent reconnus exacts.

*Mais il lui restait une autre inculpation* : celle des attaques nocturnes. Mis hier en présence d'une victime de ces attaques, Langlin ne fut pas reconnu. En conséquence, un non-lieu est intervenu *en sa faveur. Une perquisition* opérée à son domicile, n'avait donné aucun résultat.

### ET MAINTENANT ?

Voilà deux pistes qui s'évanouissent coup sur coup. Les enquêteurs font preuve d'une activité débordante. Ils contrôlent tout, ne laissant rien au hasard. Mais il faut avouer que, jusqu'à présent, l'enquête n'a pas avancé d'un pouce.

En compagnie de « Bébert le Chinois », la victime s'était vantée posséder 2.800 francs. Avec Marcel Langlin et devant son propre fils, elle avait également parlé de son avoir. Dans ces conditions, il est probable que Six aura fait ailleurs le même geste, et que ce geste aura été aperçu par de nombreuses personnes.

Il est probable, d'ailleurs, que la victime ne possédait plus cette somme. Ferdinand Six l'avait peut-être en partant de La Bassée, où il avait «fait la saison» des betteraves. Mais, de La Bassée à Roubaix, il y a de nombreuses « chapelles » et pour un buveur impénitent comme l'était le « Mabré », ces « chapelles » constituent autant d'arrêts.

Faut-il admettre que ce crime odieux ait été motivé par la cupidité ? Le portefeuille trouvé vide près du cadavre semble l'indiquer. Et pourtant, un assassin aurait-il choisi un tel lieu, si près des habitations, où il risquait d'être vu à tout moment, pour perpétrer son crime ?

Pouvait-il donc savoir qu'une bineuse se trouvait près du hangar et qu'un patin de cette bineuse pouvait lui servir d'arme ? S'il a commis son crime ailleurs, pourquoi a-t-il choisi précisément l'enclos de la ferme Lebrun pour y déposer le cadavre de sa victime, enclos d'ailleurs peu facilement accessible ?

## L'affaire des faux tableaux de Tourcoing devant le Tribunal correctionnel de Bruxelles

L'affaire des faux tableaux, qui avait eu son épilogue au Tribunal correctionnel de Lille l'année dernière, se poursuivait cependant encore, on le sait, en Belgique où résidait l'un des prévenus, M. de Spiegeleer.

A cette occasion, mardi, la Chambre correctionnelle du Tribunal de Bruxelles a prononcé un jugement interlocutoire.

Le Tribunal admet dans son jugement la constitution en partie civile de M. Deconninck, de Tourcoing, dont la recevabilité avait été contestée par le prévenu, M. de Spiegeleer.

Pour ce qui regarde les deux parties précitées, indépendamment des autres, cette décision est donc le prélude d'une *affaire nouvelle, qui sera traitée distinctement de celle qui fut réglée dans notre région*, et dont la conclusion comportera, s'il y a une sanction pénale, l'attribution de dommages et intérêts.

## Le florilège d'Albert Samain

Le Florilège pour Albert Samain, qui vient de paraître, édité par la revue : « Les Amis de Lille » est un livre d'hommages et de commémoration à la mémoire du poète d' « Au Jardin de l'Infante », du « Chariot d'Or », de la « Symphonie Héroïque » et d' « Aux Flancs du Vase » à qui Lille, sa ville natale, vient d'élever un monument, œuvre d'Yvonne Serruys. L'écrivain Lillois, M. Philippe Kah, y a groupé la collaboration de plus de cent écrivains français et personnalités du régionalisme. Cette première partie est suivie de la commémoration du poète, le 4 octobre 1931 et du compte-rendu de la cérémonie de l'inauguration du monument avec les discours prononcés à cette occasion.

M. Philippe Kah termine ainsi l'introduction mise par lui en tête de l'ouvrage :

« Nous croyons cependant l'avoir découvert, ce charme secret, qui fait du grand Lillois le confident des femmes et des jeunes gens, et, à l'âge mûr, le compagnon des routes viriles « Pour les esprits imaginatifs, penser c'est voir », écrivait un jour Albert Samain lui-même. Et voilà qu'un mot d'enfant me revient à la mémoire, si profond en sa naïveté : « Regarder, c'est toucher avec les yeux ».

Le voilà ce charme secret du poète, dont bien peu se défendent ; Albert Samain a pensé en poète ; il a vu.

Mais ce pourquoi il est grand parmi les grands, c'est qu'il a fait mieux que voir ; il a « touché » le vaste monde avec ses *yeux, les yeux même de l'âme.* »

— La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie sous la présidence de son doyen d'âge, M. Jeanneney. Sur sa proposition, M. Jeanneney a été élu à l'unanimité président de la Commission des Finances.

# La mise en vente du timbre antituberculeux

C'est hier que s'est ouverte officiellement la cinquième campagne nationale de vente du timbre antituberculeux « de l'air pur ! »

Des affiches placardées partout par milliers, des tracts distribués par centaines de mille, la voix puissante de la presse, l'appel généreux des pouvoirs publics et de toutes les hautes personnalités de la bienfaisance, des sciences, du commerce, ont créé un vaste mouvement de sympathie qui doit assurer son succès.

Dans tous les départements, comme dans l'Afrique du Nord et dans les colonies, on s'apprête à donner à tous le moyen de collaborer à l'œuvre magnifique et bienfaisante de la vignette de salut.

Tous l'achèteront : le cœur et la raison le demandent ! Le timbre antituberculeux « de l'air pur ! » donne la santé et le bonheur.

## L'inauguration du pavillon de la Suède à la Cité universitaire

Paris, 1er décembre. — Le président de la République, accompagné du commandant Noirot-Mérin, de sa maison militaire, a assisté, cet après-midi, à l'inauguration du pavillon de la Suède à la Cité universitaire, ainsi que le prince Gustave-Adolphe de Suède.

(Wide World photos.)

LE PRINCE GUSTAV-ADOLF DE SUÈDE

M. Landry, ministre du Travail, a prononcé un discours où il a salué et glorifié au nom du gouvernement, la pensée, l'art, l'histoire de la Suède.

Il a fait l'historique de la collaboration suédoise à la Cité universitaire, remercié et conclu en espérant que de telles œuvres coopéreront de plus en plus à l'établissement de la paix universelle.

Le prince héritier de Suède a montré que la Cité universitaire apparaît comme le triomphe de l'esprit organisateur de la France.

Le président de la République et Mme Paul Doumer avaient offert ce matin *un déjeuner en l'honneur* du prince royal de Suède venu à Paris pour l'inauguration du Collège des étudiants suédois à la Cité universitaire.

Une compagnie de la Garde républicaine a rendu les honneurs au prince qui était accompagné du ministre du Suède à Paris.

## LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 1er décembre. — Le président, M. Lebrun, ouvre la séance à 15 h. 05.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les actions à vote plural dont l'ensemble est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi modifiée par la Chambre, tendant à réprimer la fraude dans le commerce de l'essence de térébenthine et des produits provenant des végétaux résineux. Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

La séance est levée à 16 h. 50. Séance jeudi à 15 h. pour la discussion de l'interpellation de M. Soulié sur les Assurances sociales.

## Me Hanau veut soumettre de nouvelles propositions à ses créanciers

Paris, 1er décembre. — Le Tribunal de commerce vient de statuer sur la demande en résolution du concordat introduite devant lui par la « Gazette du Franc » en vue de soumettre de nouvelles propositions à ses créanciers. Dans son jugement le Tribunal déclare cette demande recevable. Il précise que le code de commerce n'interdit pas à un débiteur concordataire de poursuivre la résolution du traité qui le lie à ses créanciers, alors que le débiteur est susceptible de solliciter de ceux-ci un nouveau régime judiciaire.

Le Tribunal rappelle, sur le fond, que l'exécution d'un concordat suppose la réunion de diverses conditions. Il précise, en outre, que si une transformation de ces conditions se produit, elle constitue un événement imprévisible qui n'est pas imputable au débiteur.

M. Coutant, syndic, est de nouveau chargé de l'administration de la « Gazette du Franc ».

## Le paiement des intérêts et le remboursement des titres de l'emprunt de la ville de Tokio

Dijon, 1er décembre. — La Cour de Dijon a statué, aujourd'hui, dans l'affaire relative à l'emprunt de la ville de Tokio. Un premier arrêt confirme le jugement du Tribunal de la Seine et conclut au paiement, tant des intérêts que du capital, au cours du change du franc, par rapport à la livre sterling, au jour de l'échéance. Un deuxième arrêt confirme le jugement du Tribunal de Vesoul. Il est donc définitivement jugé que les porteurs d'obligations de la ville de Tokio peuvent obtenir le paiement des intérêts semestriels et le remboursement des titres amortis, émis en francs, au cours du change de la livre sterling au jour de l'échéance.

## Le palmarès de l'Exposition internationale d'aviculture de Lille

On sait quel vif succès a remporté, cette année, la vingt-sixième exposition internationale d'aviculture à Lille, succès qui est tout à l'honneur de l'importante Société des Aviculteurs du Nord de la France.

Cette exposition se clôturait dimanche et, à cette occasion, nous relevons avec plaisir, dans le palmarès, les noms des éleveurs suivants appartenant plus directement à notre région :

**OISEAUX DE PARC ET DE FAISANDERIE**

**Autruches-Nandous.** — P. H. 1er prix, Delannoy-Roussel.

**Faisans dorés.** — P. H., Louis Duquennoy.

**Faisans Lady Amherst** (jeunes). — 1er prix, Louis Duquennoy.

**Faisans argentés** (jeunes). — 1er prix, Louis Duquennoy.

**Hybrides dorés et versicolors.** — G. P. H., Louis Duquennoy.

PREMIÈRE DIVISION

COQS ET POULES

**RACES ORIGINAIRES DE LA RÉGION DU NORD DE LA FRANCE**

**Petits Combattants du Nord dorés.** — Coqs: 1er prix, Charles Pollet-Motte; coquelets: 1er prix, Maurice Desbonnet; poulettes, P. H., Charles Pollet-Motte.

**Petits Combattants du Nord argentés.** — Poules: 1er prix Charles Pollet; poulettes, 1er prix, Maurice Desbonnet.

**Petits Combattants du Nord pile.** — Coquelets: 1er prix, Maurice Desbonnet; poules, P. H., René Parent.

**Combattants d'Arène.** — Coqs: 1er prix, Germain Castier.

**Estaires.** — Coqs: 1er prix, Edouard Lauwick; poules: 1er prix, Charles Huet; poulettes: P. H., Charles Huet.

**RACES ANGLAISES**

**Sussex herminés.** — Coquelets: P. H., Paul Delannoy.

**RACES ITALIENNES**

**Leghorn blancs** (type anglais). — Coquelets: 1er prix, Louis Barbet.

**RACES ALLEMANDES**

**Hambourg pailletés.** — Trios: P. H., Charles Huet; coqs, 1er prix, Charles Huet.

**Hambourg pailletés argentés.** — Poules: P. H., Charles Huet.

**RACES AMÉRICAINES**

**Plymouth Rock barrés.** — Trios: P. H. Charles Huet; coquelets: 1er prix, Charles Huet; poulettes: P. H., Charles Huet.

**Rhode Island.** — Coquelets: P. H., Charles Huet.

**RACES ASIATIQUES**

**Australorps.** — Coquelets: P. H., Léon Dubar-Leblanc; poulettes: 1er prix, Léon Dubar-Leblanc.

**RACES NAINES**

**Mille Fleurs du Tournaisis.** — Trios: 1er prix, Léon Pierre; poulettes: P. H., Léon Pierre.

**PIGEONS**

**Première catégorie.** — **Races de produit: Carneaux rouges à épaulettes.** — Mâles adultes: 1er prix Albert Journel; jeunes femelles: 1er prix, Albert Journel.

**Carneaux rouges, croupion blanc.** — Mâles adultes: P. H., Eugène Watine; femelles adultes: P. H., Eugène Watine.

**Carneaux rouges unicolores.** — Jeunes mâles: 1er prix, Eugène Watine.

**Carneaux jaunes.** — Mâles adultes: 1er prix, Eugène Watine.

**Roubaisiens.** — Mâles adultes: P. H., Mme Gillespie-Richardson; jeunes mâles: 1er prix, Mme Gillespie-Richardson; femelles adultes: 1er prix, Mme Gillespie-Richardson; jeunes femelles: P. H., Robert Fontaine.

DEUXIÈME SUBDIVISION

**RACES FRANÇAISES DE PRODUIT**

**Mondains sans blanc, sauf au croupion.** — Femelles adultes: 1er prix, Robert Fontaine.

**Mondains avec blanc.** — Mâles adultes: P. H., Jean Flipot; jeunes mâles: 1er prix, Jean Flipot; femelles adultes: P. H., Henri Van Hecke; jeunes femelles: 1er prix, Jean Flipot.

**Canchois maillés jaune.** — Femelles adultes: 1er prix Paul Meersseman.

**Gier biches.** — Mâles adultes: 1er prix, Robert Fontaine; jeunes mâles: 1er prix, Robert Fontaine; femelles adultes: P. H., Robert Fontaine; jeunes femelles: 1er prix, Robert Fontaine.

**Gier bleu.** — Mâles adultes: P. H., Robert Fontaine; jeunes mâles: 1er prix, Robert Fontaine; femelles adultes: 1er prix, Robert Fontaine; jeunes femelles: 1er prix, Robert Fontaine.

QUATRIÈME SUBDIVISION

**RACES DE FANTAISIE**

**Romains bleus.** — Jeunes mâles: P. H., Albert Défossez; femelles adultes: P. H., A. Défossez; jeunes femelles: 1er prix, Albert Défossez.

**Romains fauves.** — Femelles adultes: P. H., Albert Défossez; jeunes femelles: 1er prix Camille Boussemaere.

**Romains noirs.** — Mâles adultes :P. H., A. Défossez.

**Boulants gantois noirs.** — Mâles adultes: 1er prix, Charles Pollet-Motte; femelles adultes: P. H., Hendrich Dons; jeunes femelles: 1er prix, Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois rouges.** — Mâles adultes: P. H., Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois jaunes.** — Mâles adultes: P. H., Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois écaillés bleus.** — Mâles adultes: P. H., Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois fauves à bavette.** — Mâles adultes: 1er prix, Charles Pollet-Motte; femelles adultes: P. H., Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois Isabelle à bavette.** — Femelles adultes: P. H., Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois argentés à bavette.** — Mâles adultes: 1er prix, Charles Pollet-Motte.

**Boulants gantois à bavette, autres couleurs.** — Jeunes mâles: P. H., Charles Pollet-Motte.

## Les Assurances sociales

### Avis aux employeurs

La Caisse primaire d'Assurances sociales « La Famille » nous prie d'insérer la note suivante :

« A partir du 1er janvier 1931, les employeurs ont la faculté de remettre les cartes et feuillets d'assurances sociales échus à une Caisse d'assurances sociales, au lieu de les adresser au Service départemental des Assurances sociales à Lille.

« La Caisse d'assurances sociales « La Famille » se tient à la disposition des employeurs et accepte volontiers de recevoir les cartes et feuillets échus des membres de leur personnel. Elle transmettra sans retard les documents en question au Service départemental des Assurances sociales.

« La Caisse d'Assurances sociales « La Famille » se tient pour cette question comme pour toutes les autres, à la disposition des employeurs et des salariés pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

« Ecrire au siège social 26-28 rue du Château, à Roubaix. Tél. 45-33, 45-34. »

# Roubaix

**Aujourd'hui, mercredi 2 décembre :**

**Aujourd'hui**, sainte Aurélie; demain, saint François-Xavier.

**Soleil:** Lever à 7 h. 24; coucher, à 15 h. 55

**Lune:** Dernier quartier à 16 h. 51.

**Bulletin météorologique pour la journée du 2** (région Nord): Même situation, ciel très nuageux avec rares éclaircies; vent variable, 4 à 7 m.; baisse de température, diurne minimum en baisse de 4° sur la nuit précédente.

**Caisse d'Epargne:** de 9 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

**Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance:** de 14 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

## POUR LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

Nous donnons ci-après une 4me liste des personnes qui ont fait parvenir au Comité Roubaisien, des dons pour être affectés à la grande tombola organisée par l'Œuvre du Timbre Antituberculeux :

MM. Carton frères, 170, rue de l'Ecoule; Maillart-Deroubaix, 62, rue Victor-Hugo; Leduc-Darif, 73, rue Pellart; Lebembre Georges, 52, rue de Lannoy; Jésus-Dieu, 10, rue de l'Alouette; Desonnaz-de Bée, 66, rue Monge; Bressens Théophile, 90, rue de l'Ecoule; Crémon Arthur, 11, rue des Fondeurs; Galeque-Willerval, 35 bis, rue Sébastopol; « Au Pacha » M. Clarisse, 20 bis Grande-Rue; Renard et Cie, (Tissage) 81 Industriel; M. Armand, 50, rue de Mouvaux; Bonte Henri, 21, rue du Chemin de Fer; Havet et Dhondt, 78, rue Lalande; Desmet-Tiberghien, 171-173, rue de l'Ecoule; Parfumerie Marise 65, rue de l'Ecoule; Vanmansart Jean, 91, rue Pellart; Sailly, 204, rue de Lannoy; Lamarcq Albert, 201, 16-Rue; Vandroutte-Vancoonche, 60, rue de la Potennerie; Boral Charles, 244, rue de l'Ecoule; Roux E., 1 bis, place Faidherbe aux Chênes; Demey J.-B., 151, rue de Lannoy; Jouniaux-D'Halluin, 17, rue Jules-Guesdes; Michel Edouard, 115, rue de Cartigny; Bourgeois G., 29, rue Pauvrée; Scrépel-Pollet, 138 bis, Grande-Rue; Vve Fortrie-Givers, 172, rue de l'Epeule; M. Gézels-Losfeld, 19, rue de la Vigne; Mme Vanneuvenhuyse, 55, rue Watt; Delescluze Emile, 51, rue Decrême; Briche Charles, 40, rue Archimède; Lenne-Planquette, 155, rue de l'Ommelet; Robert R., 1, rue des Lizines; Téffer H., 16, rue Jean-Goujon; Vanhautre-Arou, 11, rue du Chemin de Fer; Mlle Fruchart, 14, rue du Maréchal-Foch; Dambrine Albert, 174, rue du Fontenoy; Versavel Francis, 66, rue Blanchemaille.

D'autre part, le Comité Roubaisien du Timbre Antituberculeux a reçu de M. Noël Debouver, directeur du Modern' Ciné, 76, rue Jouffroy, un don de 200 fr. pour être versés à l'Œuvre.

Le Comité Roubaisien félicite les donateurs des bons sentiments qui les animent et leur adresse publiquement ses remerciements les plus chaleureux.

Il rappelle que les dons sont reçus au Secrétariat du Comité, Mairie de Roubaix, 2me étage, porte 18.

**HALLE FLIPO.** — Le kilo : café, 12; Beurre, 16; Gruyère, 15; Hollande, 8; Véritable camembert, 2.50; Isigny, 3 fr..

## LE GALA DE « RADIO-ROUBAIX » AU PROFIT DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Nous rappelons que c'est samedi prochain 5 décembre, à 20 h., à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix que Radio-Roubaix donnera son concert annuel au profit de l'œuvre du Timbre antituberculeux.

Nous ne saurions trop insister sur la valeur artistique de ce concert qui donnera satisfaction aux plus difficiles.

Comme les années précédentes, Radio-Roubaix s'est assuré le concours d'artistes réputés et bien connus. Nous aurons le plaisir d'entendre Dambrine, le célèbre humoriste du poste de Lille; Mme Dambrine-Hetti, de l'Opéra. Le « Petit Monde Artistique roubaisien » et le Cercle Symphonique roubaisien augmenteront l'intérêt de cette soirée qui s'annonce comme devant avoir un grand succès.

Le Comité de « Radio-Roubaix » qui ne ménage jamais ses efforts pour les sans-filistes roubaisiens fait un appel à ceux-ci et les attend samedi soir à 20 h. à l'Hippodrome.

Nous rappelons que la location se fait gratuitement chez Jubé. Prix des places: stalles, 10 fr.; fauteuils, 14 fr.; pourtours, 8 fr.; 1res galeries, 5 fr.; 2e galeries, 3 fr.

**POUR VOS CADEAUX, voyez la maroquinerie LUCIEN, 56, rue de Lannoy. - Portefeuilles et Portemonnaie, Blaques, Etuis, Fume-cigares et cigarettes, Pipes écume et bruyère. Articles pour écoliers et de voyage. LE PLUS GRAND CHOIX, LE MOINS CHER.** 21024

## LE GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE ROUBAIX EN 1932

Le Comité organisateur des festivités qui auront lieu à Roubaix les 14, 15 et 16 mai 1932, à l'occasion du XXIVe Congrès de la Fédération des Sociétés de Musique du Nord et du Pas-de-Calais, s'emploie activement à l'élaboration du programme.

Déjà les adhésions affluent pour le festival du dimanche 15 mai et le Comité remercie les sociétés qui se sont empressées de répondre à son appel.

Il invite instamment les autres à faire diligence et attire toute leur attention sur les primes spéciales affectées à celles qui auront fait parvenir leur adhésion avant le 15 février 1932.

Ainsi que nous l'avons annoncé, ce festival est doté de 50.000 francs de primes, qui seront tirées au sort entre les sociétés participantes.

Plus de quatre mille règlements ont été envoyés aux sociétés. Celles qui ne l'auraient pas reçu peuvent s'adresser à M. le Secrétaire général du Comité des fêtes, Hôtel de Ville de Roubaix.

Rappelons à titre documentaire que plus de trois cents sociétés musicales et chorales participèrent au festival que la Ville de Roubaix organisa en 1924, à l'occasion des fêtes du Couronnement de la Muse. Il est à prévoir qu'en notre ville, où le sens artistique est fortement développé, on n'en restera pas là et que le succès obtenu en 1924 sera largement dépassé l'année prochaine.

**COMMERÇANTS, ATTENTION !** Feuilles et rouleaux **Cellophane** pour recouvrir les denrées alimentaires aux **Drogueries Crombé**, 47, rue Nain, 3, rue de Lannoy.

## DEUX VIEUX MUSICIENS A L'HONNEUR

Nous avons annoncé sous la rubrique Sainte-Cécile, qu'au cours du banquet de la Grande Harmonie d'une part et de celui de l'Union Chorale des Travailleurs, un représentant de la Fédération des sociétés de musique du Nord et du Pas-de-Calais avait remis l'Etoile fédérale pour plus de cinquante années de présence dans des sociétés musicales à MM. O. Bataille et Jules Hasse.

(Photo Géo Clayes.)

M. JULES HASS